

**Service instructeur**  
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2012-10-5-2

**Service consulté**

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE  
ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER  
FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2012  
1ÈRE PROGRAMMATION**

Résumé : Dans le cadre du financement d'une première programmation, il est proposé d'accompagner le financement d'actions éligibles aux programmes LEADER du Groupe d'Action Locale haut-rhinois (GAL Thur Doller) tels que prévu dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2010-2013 :

- Soutien au titre du CTV Thur Doller 2010-2013, à hauteur de 4 000 euros pour un projet présenté dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL du Pays Thur Doller et nécessitant un co-financement national.

**I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES ENVELOPPES SPECIFIQUES LEADER**

Contexte :

Le 18 novembre 2008, les candidatures proposées par les Groupes d'Action Locale (GAL) du Pays Thur Doller, d'une part et des Pays du Sundgau et de Saint-Louis et Trois Frontières d'autre part, ont été officiellement retenues par le comité régional de sélection des GAL dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

Pour mémoire, la stratégie du GAL Thur Doller s'articule autour du thème « la valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire » et se décline en cinq orientations :

- valorisation économique et préservation du patrimoine naturel et forestier,
- valorisation économique et préservation du patrimoine rural et agricole,
- valorisation économique et préservation du patrimoine culturel et médiéval,
- valorisation économique et préservation du patrimoine industriel, artisanal et des savoir-faire traditionnels,
- valorisation économique des sites multi-patrimoniaux.

### Principes de fonctionnement des enveloppes spécifiques LEADER :

La réussite de ces projets de territoire repose en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace.

Pour mener à bien ces missions, un poste d'agent de développement LEADER a été créé au sein de chaque GAL.

Au regard des axes de travail de ces GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de la cohérence avec les politiques menées par le Département, l'Assemblée Départementale, par délibération du 23 octobre 2009, rapport n° CG-2009-4-5-6, a décidé de cofinancer les postes de chargés de missions des Groupes d'Action locale labellisés par le programme européen LEADER, étant convenu que les critères d'aides seraient les mêmes que ceux appliqués pour les postes d'agents de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

De plus, dans le cadre des Contrats de Territoires de Vie 2010-2013 du Sundgau, des Trois Pays et Thur et Doller, une enveloppe a été créée afin de permettre le cofinancement d'actions spécifiques qui s'inscrivent dans le programme LEADER.

En effet, la sollicitation du FEADER dans le cadre du programme LEADER est conditionnée à des cofinancements publics nationaux. Or, pour certains types d'action relevant de la stratégie développée par les deux GAL, les cofinancements ne peuvent trouver de place dans les aides sectorielles.

Aussi, ces lignes spécifiques permettent de cofinancer ces actions :

- à hauteur de 27 500 € dans le cadre du CTV Thur Doller pour l'année 2012.

Par conséquent, l'intervention départementale à travers ces enveloppes constitue l'effet de levier qui est souhaité dans les Contrats de Territoire de Vie.

## **II. LISTE DES DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER - PREMIERE PROGRAMMATION PAR TERRITOIRE DE VIE**

### **Territoire de Vie Thur Doller**

Un projet LEADER a été déposé pour un montant total sollicité de **4 000 €** en section de fonctionnement :

- Syndicat Mixte du Pays Thur Doller : Etude de consommation du projet de coopération inter GAL (4 000 €).

Les Groupes d'Action Locale du Sundgau et Thur Doller ont décidé de s'associer afin de mener en commun une stratégie de valorisation de la filière courte de la viande, axée sur l'abattoir de Cernay, en s'appuyant sur les thématiques des 3 pays – Thur Doller, Sundgau et Saint-Louis 3 Frontières, dans le cadre du programme européen LEADER 2007-2013.

Ce projet se réalisera en 3 étapes :

- 1- Etude de consommation
- 2- Création juridique d'un GIE d'éleveurs
- 3- Installation de la plateforme téléphonique et actions de communication

Cette demande de subvention concerne la 1<sup>ère</sup> étape du projet qui consiste à mener une étude auprès des consommateurs potentiels et des producteurs concernés, afin de définir les axes de développement du projet.

### **Rappel des dispositions communes aux dossiers GAL**

S'agissant des dossiers présentés au titre des lignes spécifiques LEADER au sein des Contrats de Territoire de Vie, chaque décision de la Commission Thématique est assortie d'une réserve.

En effet, afin de garantir que l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des projets LEADER au sein des Contrats de Territoire de Vie soit bien utilisée à cette fin et joue son véritable rôle d'effet de levier, la décision de la Commission Thématique est notifiée au porteur de projet avec la mention d'une réserve précisant que le cofinancement de son opération par le Département est conditionné à l'accord préalable du comité de programmation du GAL LEADER.

L'avis favorable du comité de programmation est nécessaire au passage du dossier en Commission Permanente du Conseil Général pour accord définitif. Dans le cas d'un avis défavorable du comité de programmation LEADER, l'opération ne sera pas présentée en Commission Permanente pour programmation définitive.

Dans ce cas précis, le comité de programmation du GAL Thur Doller s'est prononcé favorablement au projet présenté dans le cadre de cette première programmation.

Le montant des aides à allouer pour cette première programmation des opérations 2012 s'élève à :

- Programme F731, imputation 0-65-71-65735-28271-006 : **4 000 €.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 OCTOBRE 2012**

**Groupe d'Action local (F)  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00007	<b>SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA THUR ET DE LA DOLLER</b> P12-Etude de consommation du projet de coopération interGAL	23 560,00	16,97%	4 000,00